



HAL
open science

Catholiques militants et réforme de la consommation en France au XXe siècle. De la Ligue sociale d'acheteurs à l'Union féminine civique et sociale

Marie-Emmanuelle Chessel

► **To cite this version:**

Marie-Emmanuelle Chessel. Catholiques militants et réforme de la consommation en France au XXe siècle. De la Ligue sociale d'acheteurs à l'Union féminine civique et sociale. *Le Mouvement social*, 2015, 1 (250), pp.9-28. 10.3917/lms.250.0009 . hal-02161794

HAL Id: hal-02161794

<https://sciencespo.hal.science/hal-02161794>

Submitted on 21 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Catholiques militants et réforme de la consommation en France au XX^e siècle. De la Ligue sociale d'acheteurs à l'Union féminine civique et sociale

Marie-Emmanuelle Chessel (CNRS, CRH-EHESS)

Article soumis à la revue *Le Mouvement Social* (version du 4 décembre 2014)

A côté de l'État et des acteurs publics, des syndicats ou des entreprises, des individus et des organisations ont cherché à transformer les conduites des consommateurs au XX^e siècle¹. Nous souhaitons regarder ici le rôle des catholiques dans le monde associatif et la manière dont ils ont développé la responsabilisation individuelle des consommateurs. On peut en effet se demander pourquoi des catholiques militants – des laïcs qui agissent collectivement et ouvertement en affirmant leur catholicisme, y compris dans des organisations « neutres » ou laïcisées – se sont intéressés, tout au long du XX^e siècle, à la question de la consommation, et quel a été leur rôle. Cela s'inscrit dans une réflexion plus générale sur les rapports des chrétiens au monde moderne et leur volonté de contribuer, notamment par le biais de l'expertise, à la « modernisation » – et à la « moralisation » – de l'économie française. Sans proposer de définition *a priori* des catholiques ou des chrétiens, nous nous intéressons ici à des acteurs ou militants qui affichent ouvertement leur engagement religieux et qui, même dans des engagements laïcs ou déconfessionnalisés, comme dans le secteur humanitaire, ont le plus souvent été socialisés et/ou continuent à l'être, dans un environnement chrétien².

On peut plus précisément se demander quels sont les liens entre les différentes organisations de consommateurs animées de près ou de loin par des catholiques – tendance consumériste ou tendance « commerce équitable » – qui se succèdent de 1900 à aujourd'hui. Parmi les dix-huit associations de consommateurs agréées en France en 2008, on trouve sept associations féminines ou familiales originellement fondées dans la mouvance chrétienne, ainsi qu'une association consumériste généraliste issue de la Confédération nationale des associations populaires familiales, Consommation, logement et cadre de vie (CLCV). Les autres mouvements sont des associations d'inspiration syndicale, des mouvements spécialisés ou généralistes (tels que l'UFC – Que choisir ?). La consommation engagée, inventée par une association animée par des catholiques au début du XX^e siècle, renaît au début des années 1970 autour d'Emmaüs³. Y a-t-il des transmissions et si oui, de quel ordre ? Y a-t-il au contraire des amnésies ou des ruptures ?

¹ S. DUBUISSON-QUELLIER (dir.), *Gouverner les conduites économiques*, Paris, Presses de Sciences Po, à paraître (2015). Je remercie Sophie Dubuisson-Quellier, Patrick Fridenson et Ana Perrin-Heredia pour leurs commentaires sur une précédente version de ce texte.

² A. BRODIEZ, « Entre social et humanitaire : générations militantes à Emmaüs (1949-2009) », *Le Mouvement Social*, 2, n° 227, 2009, p. 85-100 ; J. SIMEANT, « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaires françaises », *Le Mouvement Social*, 2, n° 227, 2009, p. 101-122.

³ M.-E. CHESEL, *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, 2012.

Ces vastes questions ne seront pas entièrement traitées ici. Mais elles peuvent commencer à être posées à partir de deux exemples d'organisations : la Ligue sociale d'acheteurs (LSA) et l'Union féminine civique et sociale (UFCS). Ces deux organisations sont généralement considérées comme des associations féminines catholiques sociales, même si ces catégories méritent d'être questionnées. Elles ont en commun d'être fondées par des femmes catholiques, aidées par des hommes (très engagés à la LSA, moins présents à l'UFCS), et de se référer à la doctrine sociale de l'Église. Elles ont aussi en commun une certaine autonomie vis-à-vis de la hiérarchie de l'Église et une volonté d'accueillir en leur sein des représentants d'autres religions, ce qui les différencie d'autres organisations féminines catholiques telles que la Ligue des femmes françaises, la Ligue de la patrie française puis la Ligue féminine d'action catholique qui les fusionnent⁴. Cette autonomie aboutit, pour l'UFCS, à une déconfectionnalisation en 1964. Dès lors, on ne montrera pas ici comment une Église ou des clercs incitent des laïcs à une activité, ni comment des manifestations croyantes peuvent participer à la création d'une activité économique, comme dans le cas de la vente directe (vente à domicile ou marketing relationnel de multinationaux) inspirée du protestantisme⁵. Si les questions religieuses sont importantes et apparaissent dans les archives, si l'on note des rapports entre ces laïcs et des clercs, notamment dans des courriers, les deux organisations veillent à défendre leur autonomie vis-à-vis de l'Église catholique.

La première organisation, la LSA, est un mouvement de promotion de la consommation engagée fondé en 1902 sur le modèle des *consumers' leagues* américaines. Petite organisation de quelques milliers de membres (femmes et hommes) dans les années 1910, elle incite les consommateurs à réformer leurs pratiques d'achat en fonction des incidences que ces dernières ont sur les conditions de travail des ouvriers et des employés. Elle incite par exemple les consommateurs à choisir leurs couturières sur des listes et à ne pas faire d'achat le dimanche. Elle disparaît pendant la Première Guerre mondiale mais on trouve quelques traces de sa refondation dans l'entre-deux-guerres, notamment à Paris en 1935-1938, autour de l'UFCS⁶.

L'UFCS est quant à elle créée en 1925 pour promouvoir l'éducation civique et sociale des femmes catholiques, à une plus large échelle (elle revendique 10 000 adhérentes en 1929 et 70 000 après guerre). Elle a une attitude complexe pendant la Seconde Guerre mondiale : plusieurs de ses membres, pétainistes, participent aux actions familialistes du gouvernement de Vichy, tandis que d'autres, résistants, permettent à l'organisation de ne pas être mise en cause à la Libération. S'occupant peu de consommation au départ, l'UFCS développe plusieurs types d'actions qui font qu'elle est reconnue par l'État en 1961 en tant qu'organisation de consommateurs participant au Comité national de la consommation, créé en 1960. Elle est formellement agréée pour exercer l'action civile au service des

⁴ M. DELLA SUDDA, « La politique malgré elles. Mobilisations féminines catholiques en France et en Italie (1900-1914) », *Revue française de science politique*, vol. 60, n°1, 2010, p. 37-60.

⁵ N. W. BIGGART, « Affaires de famille », *Actes de recherche en sciences sociales*, 94, 1992, p. 27-40 ; N. LUCA, *Y croire et en rêver. Réussir dans le marketing relationnel de multinationaux*, Paris, L'Harmattan, 2012.

⁶ M.-E. CHESSEL, *Consommateurs engagés à la Belle Époque. La Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2012.

consommateurs (selon la loi Royer) en 1975. Elle disparaît en tant que telle, en fusionnant avec l'association Familles Rurales, en 2009⁷.

Ces deux organisations peuvent être étudiées car leurs papiers ont été archivés. Les papiers privés du couple de Jean et Henriette Brunhes ont été le point de départ d'un travail de longue haleine sur la LSA. Peu classés, contenant beaucoup de correspondance privée, ces papiers déposés aux Archives nationales révèlent une organisation peu bureaucratique et financée essentiellement par la fortune de ses promoteurs, tout du moins jusqu'aux années 1910⁸. Plus nombreux, les documents produits par l'UFCS et déposés, après un long travail de mémoire en interne, aux Archives du féminisme à Angers sont en cours de classement. Ils révèlent quant à eux une organisation plus bureaucratique, contenant par exemple des lettres circulaires écrites par la fondatrice aux cadres de l'organisation (là où on ne trouvait, à la LSA, que des courriers personnels écrits par les fondateurs aux militants). N'ayant pas encore fait l'objet de traitement détaillé, ils favorisent l'approfondissement, autour des questions de consommation, d'une organisation ayant déjà été partiellement étudiée⁹.

Un tel travail permet d'étudier ensemble des organisations représentatives des deux courants de l'organisation des consommateurs : la consommation éthique ou équitable, axée sur les devoirs des consommateurs et leur engagement autour d'une cause telle que les conditions de travail, d'un côté, avec la LSA, et le consumérisme, axé sur la défense des droits des consommateurs, avec l'UFCS. Mais il permet surtout d'évaluer la manière dont les catholiques proposent un encadrement des consommateurs, à travers trois dimensions : la question des conditions de vie et la gestion du budget, les problématiques liées aux conditions de travail et le thème de la qualité des produits et des prix pratiqués. Il s'agit de voir l'articulation entre ces dimensions, qui ne sont pas nécessairement chronologiques (une dimension supprimant l'autre dans le temps) mais qui intéressent simultanément ou successivement l'une ou l'autre des deux organisations – ou, par extension, leurs dirigeants – en fonction des publics et des périodes. Le passage d'une dimension à l'autre, à l'intérieur des deux organisations, et plus largement des deux courants qui divisent les organisations de consommateurs, nous semble intéressant.

Deux séries de questions guideront notre recherche. Quels sont les héritages et la nature de la transmission entre la LSA et l'UFCS ? Quels sont les discours et les répertoires de modes d'action utilisés par les deux organisations ? Nous nous pencherons sur les transferts et les circulations d'une organisation à l'autre, mais nous tenterons aussi une réflexion fondée sur une comparaison, nécessairement encore provisoire, des modes opératoires des deux associations. Nous nous intéressons non seulement aux publications et aux écrits publics mais aussi aux pratiques militantes au cœur de ces associations, dans le

⁷ N. BLACK, *Social Feminism*, Ithaca, Cornell University Press, 1989 ; S. PEDERSEN, *Family, Dependence, and the Origins of the Welfare State. Britain and France 1914-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993 ; A. COVA, « *Au service de l'Église, de la patrie et de la famille* ». *Femmes catholiques et maternité sous la III^e République*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; T. DONEAUD et C. GUERIN, *Les femmes agissent, le monde change. Histoire inédite de l'Union féminine civique et sociale*, Paris, Les Editions du Cerf, 2005 ; R. PULJU, *Women and Mass Consumer Society in Postwar France*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, 2011.

⁸ M.-E. CHESSEL, *Consommateurs engagés à la Belle Époque... op. cit.*

⁹ Je remercie Christine Bard ainsi que France Chabot, bibliothécaire responsable des fonds spécialisés, pour leur aide dans la consultation des archives de l'UFCS à Angers.

cadre d'une démarche d'histoire sociale qui s'appuie principalement sur les fonds d'archives de ces deux associations.

Ligue sociale d'acheteurs et Union féminine civique et sociale : héritages et transmission

La Première Guerre mondiale donne un coup d'arrêt à la LSA de France comme à beaucoup d'autres organisations. Seule subsiste une section parisienne qui s'intéresse à la fabrication de vêtements, comme beaucoup d'autres organisations charitables féminines, et qui lance une campagne faisant la promotion des jouets français. Certains membres de la LSA fondent une autre association, patriotique, intitulée Patria. Union française d'acheteuses, et qui s'inspire seulement en partie de la LSA, en soutenant surtout les fabrications françaises. Pendant l'entre-deux-guerres, la LSA tente de renaître à différentes reprises, sans beaucoup de succès, même si ses membres sont, eux, actifs dans diverses organisations liées au catholicisme social. Mais une organisation ne meurt jamais vraiment comme le montrent les différentes transmissions qui peuvent être mises au jour.

La Ligue sociale d'acheteurs et l'Union féminine civique et sociale dans l'entre-deux-guerres

On trouve en effet mention d'une LSA reconstituée à Paris en juin 1935. Elle a son siège au Musée social mais donne comme adresse celle de la secrétaire générale de l'Union féminine civique et sociale, Daisy Georges-Martin. Les réunions ont lieu aux domiciles de plusieurs dames. Une « commission du repos dominical » est instaurée¹⁰. La revue de l'UFCS, *La femme dans la vie sociale*, mentionne ces initiatives qui visent à reprendre la démarche d'avant-guerre, incitant les consommateurs à payer leurs notes et à faire leurs achats tôt en décembre pour éviter le surmenage des employés à Noël¹¹.

Une transmission familiale a lieu entre les deux associations, puisque la fille des fondateurs de la Ligue sociale d'acheteurs – Henriette Brunhes, née Hoskier (1872-1914) et Jean Brunhes (1869-1930) –, Mariel Jean-Brunhes Delamarre (1905-2001), est membre de l'UFCS et participe à la refondation de la LSA¹². La transmission ne concerne pas seulement l'activité militante : elle est aussi professionnelle. Prenant en charge la promotion et la réactualisation des travaux de son père, Mariel voyage, publie et elle est reconnue comme géographe, sans statut professionnel fixe avant les années 1950¹³. On retrouve aussi plusieurs anciens membres de la LSA à l'UFCS, essentiellement dans le comité de patronage masculin.

¹⁰ Archives nationales (AN), 615 AP 76, Courrier de Mlle Georges-Martin à M. Brunhes-Delamarre, 29 mai 1935 et 10 octobre 1936 ; tract *Pour tous nous voulons le repos du dimanche*, s.d. (1936). AN, 615 AP 79, Courrier de Mme de Raucourt à M. Brunhes-Delamarre, 30 avril 1935.

¹¹ « La Ligue sociale d'acheteurs », *La femme dans la vie sociale*, 80, juin 1935 ; « Aux acheteurs », *La femme dans la vie sociale*, 83-84, novembre 1935 ; « Ligue sociale d'acheteurs à Paris », *La femme dans la vie sociale*, 85, décembre 1935 ; « Quelques points plus actuels du programme de la Ligue sociale d'acheteurs », *La femme dans la vie sociale*, 87, février 1936.

¹² AN, 615 AP 76, Cotisation de M. Jean-Brunhes Delamarre à l'UFCS, 22 mai 1936.

¹³ M. SEGALÉN, « Mariel Jean-Brunhes Delamarre (1905-2001). Une oeuvre entre géographie et ethnologie », *Ethnologie française*, 32, n° 3, 2002, p. 529-539.

Cela dit, l'initiative ne dure pas et la section parisienne de la LSA est définitivement dissoute en 1938¹⁴. Il faut dire que la fondatrice de l'UFCS, Andrée Butillard (1881-1955), doute de la validité des conseils de la LSA pendant la crise économique et considère que son organisation est la plus légitime pour parler aux consommatrices, surtout les ménagères d'origine populaire. Rappelons qu'Andrée Butillard a mené, avant la formation de l'UFCS, une action sociale destinée aux classes populaires, ainsi qu'aux syndicats féminins. L'UFCS parle quant à elle plutôt à des femmes bourgeoises qu'elle veut former, mais sans perdre de vue la volonté d'action sociale auprès des femmes des couches populaires¹⁵. La LSA s'adresse quant à elle principalement à des femmes bourgeoises pour qui le prix des produits n'était pas un problème. Mieux, elle condamne le « bon marché » qui crée selon elle de mauvaises conditions de travail et de salaire chez les ouvrières. Dans les années 1910, son incapacité à prendre part à la campagne « contre la vie chère » et son isolement sur les questions de prix contribuent à sa disparition, avec d'autres facteurs, notamment religieux et générationnels. Or la démarche de la LSA n'apparaît pas adaptée à Andrée Butillard : « Seule une catégorie de gens peuvent acheter sans restriction aujourd'hui », dit-elle en 1935¹⁶. En outre, quand on consulte les archives de l'UFCS, on réalise que la question de la consommation n'est pas considérée comme centrale en tant que telle. Les courriers et les publications de l'entre-deux-guerres ne mentionnent que très peu la LSA et la consommation en général.

Dès lors, est-ce que la LSA est restée dans la mémoire de l'UFCS ? Plusieurs indices permettent d'évaluer ce point. En 1986, lorsque l'UFCS fête ses 25 ans en tant qu'association de consommateurs homologuée, elle réalise un travail historique interne « à partir des comptes rendus des conseils » dans lequel elle indique que la LSA est reconstituée à Paris le 28 juin 1935 et que la « commission consommation » de l'UFCS reprend ses activités le 8 mai 1951 « après la Ligue sociale d'acheteurs d'avant la guerre »¹⁷. Une exposition est aussi organisée. Le premier panneau propose une chronologie qui mentionne la LSA mais avec plusieurs erreurs : « 1935. Création de la Ligue sociale des acheteuses ». Or il ne s'agissait pas d'une création mais de la simple recreation d'une organisation qui était dynamique avant la Première Guerre mondiale. Par ailleurs, la ligue n'était pas une association d'« acheteuses » mais d'« acheteurs ». En reprenant l'idée d'une organisation féminine, l'UFCS projette sa propre conception sur son histoire¹⁸.

En 1995, à l'occasion d'un travail interne sur la mémoire de l'organisation, des témoignages sont recueillis et publiés sur plusieurs thématiques. L'une d'entre elles est la consommation. Or dans le fascicule édité à cette occasion, la LSA a totalement disparu.

¹⁴ AN, 615 AP 72, Courrier de Mlle Georges-Martin à M. Brunhes-Delamarre, 1^{er} juillet 1938.

¹⁵ X. de MONTCLOS (dir.), *Lyon, le Lyonnais, le Beaujolais. Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Paris, Beauchesne, 1994 ; G. POUJOL et M. ROMER (dir.), *Dictionnaire biographique des militants XIXe-XXe siècles. De l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; E. DIEBOLT (dir.), *Dictionnaire biographique. Militer au XX^e siècle. Femmes, féminismes, Églises et société*, Paris, Michel Houdiard, 2009.

¹⁶ AN, 615 AP 76, Courrier d'A. Butillard à M. Jean-Brunhes Delamarre, s.d. (1935).

¹⁷ Archives du féminisme (Angers) (AF), 16 AF 554, dossier Consommation, « Archives disponibles et utilisées pour l'exposé 'Consommation' », notes manuscrites.

¹⁸ AF, 16 AF 556, *Éléments sur l'exposition 25 ans de l'UFCS, organisation de consommateurs*, octobre 1986.

Dans les deux cas, on le voit, la LSA n'est pas clairement identifiée comme une source d'héritage dans le domaine de la consommation. Elle est mal comprise dans le premier cas, et totalement oubliée dans le deuxième. La nature des sources, plus que la différence de date, permet d'expliquer cette différence. Si la LSA est réapparue à l'occasion d'un dépouillement d'archives écrites en 1985, elle n'apparaît pas en 1995 dans les témoignages (archives orales) qui constituent, cette fois, la principale source d'information¹⁹.

Un héritage indirect : la formation des ménagères

En fait, la principale source d'inspiration de l'UFCS ne semble pas être la LSA mais une autre organisation, créée aussi par Andrée Butillard, et qui est active des années 1930 à la fin des années 1940 : la Ligue de la mère au foyer (LMF). Cette organisation est créée en 1933, dans la lignée des activités sociales d'Andrée Butillard en milieu ouvrier à Paris (dans le quartier de Plaisance) et d'une grande campagne visant à favoriser le retour des mères de famille ouvrières dans leur foyer.

Plusieurs indices permettent de noter une certaine continuité entre la Ligue de la mère au foyer et l'UFCS. **Le premier indice est que cette continuité crée problème et contribue même sans doute à la disparition de la Ligue de la mère au foyer. En effet, l'UFCS se réserve le rôle d'impulsion et contrôle les prises de position publique, réservant à la LMF un rôle consistant à les illustrer des « expériences des mères de famille du milieu populaire ».** La LMF est mise en sommeil en 1948, puis dissoute en 1952²⁰.

Le parcours d'une militante peu connue mais dont le rôle semble crucial, Irène Mançaux, constitue un deuxième indice de continuité entre la Ligue de la mère au foyer et l'UFCS. Née Irène Chassereau en 1905, elle entre au bureau de la Ligue de la mère au foyer en 1945, peu avant la disparition de l'organisation²¹ et s'y intéresse aux questions de consommation. Participant au lancement du Mouvement mondial des mères, elle fait aussi partie de la nouvelle génération de femmes appelées par Andrée Butillard après la Libération pour faire partie du bureau directeur de l'UFCS ; elle devient la vice-présidente de l'association. Elle s'y spécialise dans la consommation et participe activement au développement de la commission économique et de la « bonne acheteuse ». Dans la mémoire officielle de l'UFCS, cette « mère de cinq enfants » est une représentante du « milieu populaire », ou encore « une figure emblématique des mamans du milieu populaire ». Ayant une formation de secrétaire, elle est aussi maire adjointe de sa commune, Chatillon-sous-Bagneux²².

Des témoignages récents offrent un troisième et dernier indice de continuité. Des militantes disent ainsi s'être intéressées à la consommation d'abord à la Ligue de la mère au foyer puis à l'UFCS²³.

¹⁹ AF, 16 AF 4, *Recherches sur l'Union féminine civique et sociale et son histoire par celles qui l'ont vécue*, n° 8, *L'UFCS et la consommation*, Collège coopératif-Amicale UFCS, 1995, 65 p.

²⁰ T. DONEAUD et C. GUERIN, *Les femmes agissent, le monde change*, op. cit.

²¹ AF, 16 AF 344, Ligue de la mère au foyer, Déclaration du nouveau conseil national, bureau, 1945.

²² T. DONEAUD et C. GUERIN, *Les femmes agissent, le monde change*, op. cit.

²³ AF, 16 AF 4, Gilberte Manzetti, « Les racines lyonnaises de l'action consommation », *L'UFCS et la consommation*, op. cit., p. 4.

Il semble donc que les racines de l'action militante dans la consommation à l'UFCS peuvent se trouver dans des organisations qui ne mentionnent pas ce terme et qui s'intéressent plutôt à la formation des mères de familles populaires et à l'éducation ménagère, dans un ensemble d'associations qui se trouve autour de l'UFCS dans l'entre-deux-guerres. Cet héritage n'est pas si éloigné que cela de la LSA si l'on considère qu'il existe avant la Première Guerre mondiale des organisations gravitant autour de cette ligue, autrement dit un groupe de réformateurs sociaux catholiques qui avaient un grand nombre d'activités en dehors de la LSA, parlant ouvertement de consommation ou non. Les catholiques participent avec d'autres au foisonnement des initiatives destinées à former les ménagères, que ce soit dans des écoles ou dans des publications, tout au long du XX^e siècle²⁴. Dans ce cadre, la transmission n'est pas directe entre deux organisations, mais plutôt indirecte, entre deux « nébuleuses » qui s'intéressent (notamment) à l'enseignement ménager. Nous choisissons ici le terme « nébuleuse » plutôt que « réseau », dans la mesure où nous ne sommes pas en mesure de le quantifier et de préciser la nature des liens entre les individus et les organisations. Il s'agit donc ici d'une hypothèse de travail plus qu'un résultat définitif²⁵.

Avant la Première Guerre mondiale, le couple formé par Jean et Henriette Brunhes, fondateurs de la LSA, s'intéresse lui aussi de près à l'enseignement ménager qui se développe sous différentes formes²⁶. La Suisse, et notamment la Suisse allemande, est considérée comme l'un des berceaux de cet enseignement²⁷. Or le couple habite à Fribourg, en Suisse. Enseignant à l'université catholique, Jean Brunhes enseigne la physique et la chimie dans l'école ménagère de Fribourg et il y est membre de jurys d'examen²⁸. Le couple participe à l'organisation d'un grand congrès international d'enseignement ménager à Fribourg en 1908²⁹. Par ailleurs, Henriette Brunhes prépare plusieurs ouvrages de cuisine où elle se préoccupe du prix des denrées alors qu'à la LSA elle peste contre le « bon marché »³⁰.

Ces activités apparaissent *a priori* distinctes de celles de la LSA : le public visé n'est pas composé de femmes de la bourgeoisie qu'il faut éduquer aux questions sociales, mais plutôt de femmes des milieux populaires qu'il faut former à gérer leur budget. Mais ces deux activités semblent articulées dans l'action réformatrice qui vise à réformer la société et

²⁴ J. LEBEAUME, *L'enseignement ménager en France. Sciences et techniques au féminin, 1880-1980*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

²⁵ C. TOPALOV, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999 ; C. LEMERCIER, « Analyse de réseau et histoire », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 52, n° 2, 2005, p. 88-112.

²⁶ S. ROLL, *De la ménagère parfaite à la consommatrice engagée. Histoire culturelle de la ménagère nouvelle en France au tournant des XIX^e-XX^e siècles*, thèse de doctorat en histoire, Université Strasbourg II, 2008 ; J. JUHEN, *La création de l'enseignement ménager en France au tournant des XIX^e-XX^e siècles*, mémoire de master 2, histoire, Université de Paris IV, 2010.

²⁷ T. SCHIBLER, *Fées du logis : l'enseignement ménager dans le Canton de Vaud de 1834 à 1984*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 2008.

²⁸ AN, 615 AP 83, dossier « Jean Brunhes et l'enseignement ménager à Fribourg ».

²⁹ *Congrès international d'enseignement ménager*, 1 : Fribourg, 1908.

³⁰ H.-J. BRUNHES, *150 recettes de cuisine. 15 centimes*, Paris, Rondelet et Cie, s.d. ; H.-J. BRUNHES et A.-M. BERNARD, *Pour la vie moins chère. Pâtes et légumes secs*, Lyon-Paris, Librairie catholique Emmanuel Vitte, 1916 ; Mme KLOBB et Mme J. BRUNHES, *150 recettes de cuisine*, Lyon-Paris, 1926.

en son sein les « pauvres »³¹. Par ailleurs, des éléments sont comparables. D'une part, la conception d'une nature féminine distincte se double de l'idée qu'une nécessaire formation des femmes. D'autre part, des listes de conseils « pratiques » se retrouvent dans les deux organisations : de même qu'on enseigne aux femmes de la LSA quels gâteaux acheter le samedi pour ne pas avoir à aller faire des achats le dimanche, on donne des recettes de cuisine aux ménagères pour rationaliser la gestion de leur budget.

L'enseignement ménager autour de l'UFCS (années 1930 et 1940)

Autour de l'UFCS, dans les années 1930 et 1940, deux publics apparaissent aussi. D'une part, il s'agit de former des élites féminines, par exemple à l'École normale sociale (fondée en 1911), qui devient une école catholique de service social, et à l'UFCS elle-même. Cela participe peut-être aussi à la formation d'une nouvelle classe moyenne³². [C'est pour répondre à une demande de la relectrice, même si cela fait peut-être plaqué ici] D'autre part, on s'intéresse à un public populaire, les femmes ouvrières auprès de qui André Butillard agit, avec la syndicaliste Marie-Louise Rochebillard, dès le début du XX^e siècle³³. C'est dans ce cadre, affirmant que le travail ouvrier n'est qu'un choix économique par défaut pour les femmes, qu'elle milite pour le retour de la « mère au foyer ». D'un côté elle veut revaloriser l'image de la femme au foyer grâce à différentes actions éducatives. C'est dans cette optique qu'elle crée, en parallèle de l'UFCS, un « comité de la mère au foyer » et une « ligue de la mère au foyer », fondée en 1931, déclarée en 1935 et déclarée d'utilité publique en 1936. D'un autre côté, elle veut créer les conditions économiques pour permettre aux femmes de ne plus travailler grâce à la création d'une « allocation de mère au foyer »³⁴.

Un véritable cours d'enseignement ménager, intitulé « Le Beau Foyer », est en outre créé à Paris par Andrée Butillard. Après s'être installée à Lyon en juin 1940, celle-ci regagne en effet Paris en 1942 avec les femmes qui gèrent le secrétariat national. Le Beau Foyer est créé avec le soutien du Commissariat général à la famille en 1942³⁵. Cette initiative s'inscrit dans un contexte de développement des enseignements ménagers, y compris dans les campagnes, dans la période de Vichy. En effet, un courant en faveur de l'enseignement ménager se développe, porté dans les espaces locaux par les délégués régionaux à la famille, notamment à Lyon³⁶.

³¹ *Pauvre consommateur. Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 199, 2013/4.

³² J. CLARKE, « L'organisation ménagère comme pédagogie. Paulette Bernège et la formation d'une nouvelle classe moyenne dans les années 1930 et 1940 », *Travail, genre et société*, n° 13, 2005, p. 139-157. Sur la rationalisation du travail ménager dans l'entre-deux-guerres, voir aussi l'article de C. Leymonerie dans ce numéro.

³³ S. FAYET-SCRIBE, *Associations féminines et catholicisme, 19^e-20^e siècles*, Paris, Editions ouvrières, 1990.

³⁴ S. PEDERSEN, *Family, Dependence, and the Origins of the Welfare State*, *op. cit.*

³⁵ AF, 16 AF 113, Courrier de Maurice Bertrand, Commissariat général à la famille, à Mlle Lecomte, UFCS, 29 juin 1942. Elle n'obtient pas l'homologation d'un diplôme par le Commissariat. Cf. courrier de Jacques Aubrun, délégué régional à la famille à Mlle Leconte, UFCS, 19 mars 1943.

³⁶ Ch. CAPUANO, *Vichy et la famille: réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009. [OK si tu veux, mais ce que je cite sur l'enseignement ménager n'est pas dans le livre, uniquement dans la thèse]

Comme à la LSA, la différence entre les organisations et le public qu'elles sont censées toucher ne sont pas étanches. C'est le cas à la LMF comme au Beau Foyer. La différence de public est certes clairement affichée : « L'UFCS est le mouvement féminin social catholique ; la LMF est le mouvement populaire des mères ». Cela dit, la LMF ne se contente pas de proposer des cours ménagers mais pousse aussi ses membres à militer pour la défense d'une cause et les oriente vers l'UFCS. Cause ou effet, à partir de 1948, les militantes de la LMF passent à l'UFCS, animant notamment la « commission des mères et de la vie familiale »³⁷.

De même, au Beau Foyer, le public n'est pas aussi évident que ce qu'on pourrait croire : au lieu de très jeunes filles de milieu populaire, le Beau Foyer accueille des filles de bonne famille déjà éduquées afin de proposer « une formation des jeunes filles à leur futur rôle de maîtresses de maison ». On y apprend notamment à « savoir gérer ses biens » (le patrimoine familial, le budget familial et l'épargne ; les opérations de banque ; les divers actes juridiques), y compris dans les actes concrets (« savoir rédiger une lettre d'affaires », « défendre ses droits »)³⁸. Rapidement, confirmant le choix initial consistant à former des élites féminines, l'école propose deux cursus séparés : le premier qui vise à former des enseignantes (préparation du diplôme d'Etat de monitrice d'enseignement ménager) et le deuxième qui vise la préparation directe des jeunes filles.

La confusion concernant les publics devant être formés par les différentes organisations autour de l'UFCS laisse penser que cela aboutit à la fois à former des femmes bourgeoises aux questions de consommation et à former des femmes d'origine populaire à un travail rémunéré ou bien à un militantisme plus politique. Interrogeons-nous à présent sur les discours et les répertoires de modes d'action utilisés par la Ligue sociale d'acheteurs et l'Union féminine civique et sociale. *A priori*, ils sont très différents. Mais ne remarque-t-on pas des modes de transmission indirects ?

Discours et pratiques d'enquêtes : une culture commune ?

Si l'on se concentre sur les objets des deux organisations et leurs discours, ce sont d'abord les divergences qui apparaissent. La LSA met en évidence les devoirs des consommateurs et les incite à transformer leurs conduites afin d'améliorer les conditions de travail des ouvriers et employés. Elle ne s'intéresse pas aux droits des consommateurs à consommer des produits de qualité, à des prix raisonnables. Au contraire, elle lutte contre le « bon marché », symbole selon elle de mauvaises conditions de travail et de faibles salaires. Elle ne s'adresse pas aux consommateurs populaires – qu'elle touche dans le cadre de l'enseignement ménager mais pas à la LSA – mais aux consommateurs bourgeois à qui il est demandé un geste de « justice sociale ». Les ouvriers et employés sont des gens qui travaillent ; il faut réformer leurs conditions de travail, mais on ne leur demande pas de modifier leurs comportements de consommation par « justice sociale ».

³⁷ AF, 16 AF 344, LMF, Note sur l'organisation de la Ligue de la mère au foyer, s.d. ; Compte rendu de l'Assemblée générale du 6 juin 1945 et Note dactylographiée datée du 8 mai 1950.

³⁸ AF, 16 AF 113, Le Beau Foyer, Comment s'y préparer, programme 1942-1943.

L'UFCS s'intéresse au contraire très tôt aux femmes des milieux populaires et à leurs pratiques d'achat. Par la suite, s'intéressant progressivement aux femmes des classes moyennes, elle devient une organisation consumériste qui défend le droit à consommer des produits et des services de bonne qualité à des prix raisonnables. *A priori*, elle n'en appelle pas aux devoirs des consommateurs mais veut défendre leurs droits. C'est à ce titre qu'elle participe à la genèse de l'Union fédérale pour la consommation.

Néanmoins, dès que l'on regarde de près les discours et les pratiques des deux organisations, on est frappé par la multiplicité des éléments qui les rapprochent. Sans doute cela nous aide-t-il à définir ce qui serait une culture commune aux catholiques militants dans le domaine de la consommation.

La formation des femmes

A l'UFCS comme à la LSA, et comme d'autres associations féminines depuis le XIX^e siècle, la femme est invitée à faire de l'action sociale dans le cadre d'une position genrée. C'est à partir de spécificités considérées comme féminines – le rôle dans la famille (et notamment l'éducation des enfants), le rôle de gestionnaire du foyer, les valeurs charitables... – que les femmes s'autorisent à agir dans la sphère publique. Ce rôle public n'est pas transgressif : si les femmes sont incitées à s'intéresser à la politique, c'est parce que « la politique recouvre des réalités humaines » et qu'elle est présentée comme « l'aboutissement de la charité »³⁹. Cela dit, s'autorisant à agir dans la sphère publique au nom de spécificités féminines, les femmes de ces organisations se forment à l'action publique.

Contrairement à ce qu'elle laisse croire, la LSA n'est pas une organisation féminine. Certes elle est fondée à Paris par un petit groupe de femmes, mais des hommes, Jean Brunhes en tête, y sont très vite actifs. Dans les années 1910, un groupe d'hommes, catholiques sociaux, s'engagent dans la direction de la Ligue sociale d'acheteurs de France devenue une fédération de ligues locales. Dès le départ, la LSA n'affiche pas d'objectif féministe. Cela dit, l'action en son sein, comme en de multiples autres organisations, est un mode de formation pour les femmes : formation à la parole publique, à l'action sociale, à l'enquête et à l'écriture, etc. Association mixte qui ne dit pas son nom, la LSA constitue une organisation parmi d'autres qui donne aux femmes catholiques une parole publique⁴⁰.

Les anciennes militantes de l'UFCS mettent aussi en évidence le rôle formateur du militantisme autour de l'UFCS, à la fois pour les femmes des milieux populaires et pour les femmes bourgeoises. Elles rappellent que dans les années 1960 l'UFCS est la seule organisation de consommateurs composée de femmes⁴¹. La nécessité d'une formation sur les questions économiques pour les femmes y est souvent affirmée.

La consommation dans l'économie : droits et devoirs des consommateurs

Cette formation signifie une réflexion sur le sens de la consommation dans le fonctionnement de l'économie et de la société. Autrement dit, l'achat n'est pas considéré

³⁹ AF, 16 AF 693, Note dactylographiée destinée à préparer des conférences, mars 1960.

⁴⁰ M.-E. CHESSEL, « Le genre de la consommation en 1900. Autour de la Ligue sociale d'acheteurs », *L'Année sociologique*, 61, n° 1, 2011, p. 125-149.

⁴¹ AF, 16 AF 4, *L'UFCS et la consommation*, *op. cit.*, p. 6-7 et p. 28.

comme un acte isolé destiné à remplir un besoin individuel, mais il a des conséquences qui méritent d'être prises en compte. Cette conception, qui était déjà développée à la LSA – autour de la question des conséquences sociales de l'achat –, se retrouve ainsi à l'UFCS sous d'autres formes.

Dans les discours des deux organisations, il est suggéré que l'ignorance du consommateur peut avoir des conséquences néfastes. A la LSA, il a des conséquences sur les conditions de travail des ouvriers ou employés. A l'UFCS, « [l'ignorance des consommateurs] a été la cause de bien des méfaits sur le plan de l'économie générale (...) : achats effectués au mauvais moment, choix porté sur des produits ou des articles au moment où la production en est déficiente (par exemple demande accrue de viande, alors que le cheptel a beaucoup diminué), demande générale se portant en même temps sur le même secteur (vacances au mois d'août), dans le domaine de l'épargne, thésaurisation de l'or, ou même de billets de banque qui restent ainsi stérilisés, inemployés, au lieu de servir si on les place en dépôt »⁴². Dès lors, l'UFCS incite les consommateurs à modifier leurs comportements d'achat pour leur intérêt personnel tout comme pour l'intérêt collectif (les deux étant pensés ensemble, alors que l'intérêt personnel n'était jamais évoqué à la LSA).

Un autre élément rapproche les deux organisations : la condamnation de certaines consommations, le « bon marché » à la LSA, « le 'gadget', c'est-à-dire l'objet sans grande utilité » à l'UFCS⁴³. A l'UFCS, les recommandations touchent plus précisément les jeunes dans les années 1960, alors que naît une culture de consommation particulière dans cette classe d'âge⁴⁴. On note ainsi des commentaires moraux face à l'émission de radio et le magazine *Salut les copains*, à une mode et une culture « yéyé » propres à une classe d'âge. La critique porte sur des objets « sans valeur ni utilité réelle », la « vogue » est jugée « fugitive », ces consommations considérées comme du « gaspillage ». Ces condamnations sont masquées par un discours moral sur les conséquences sociétales des consommations individuelles, tout comme à la LSA⁴⁵.

Ainsi, l'articulation des « droits » et « devoirs » des consommateurs se situe finalement dans une certaine continuité par rapport à la LSA : la responsabilité des consommateurs continue d'être mise en avant, on oppose un comportement personnel (ou égoïste) à un comportement social qui se préoccupe des conséquences des actes d'achat⁴⁶. On retrouve cette continuité dans certaines prises de position, par exemple la lutte contre le travail du dimanche dans les années 1930 ou l'ouverture nocturne des grands magasins dans

⁴² AF, 16 AF 544, Le consommateur partenaire actif de l'économie, *fiche pédagogique d'éducation sociale et civique*, 5, mai 1965, p. 23.

⁴³ AF, 16 AF 543, Budgets familiaux. Miroir de vie, *fiche documentaire d'action sociale et civique*, 27, juillet-août-septembre 1966, p. 2.

⁴⁴ L. BANTIGNY, *Le plus bel âge? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des "Trente Glorieuses" à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007.

⁴⁵ AF, 16 AF 544, Le consommateur partenaire actif de l'économie, *fiche pédagogique d'éducation sociale et civique*, 5, mai 1965, p. 19.

⁴⁶ AF, 16 AF 693, Prière d'insérer. Réflexions sur la consommation, document dactylographié, décembre 1964, 2 p.

les années 1960. On note ici un intérêt pour les conditions de travail des employés⁴⁷. Le recours à l'enquête est une deuxième continuité par rapport à la LSA.

Enquêtes sociales et expertise

Comme dans diverses associations catholiques, les enquêtes sociales sont au cœur de la pratique militante à la LSA⁴⁸. Ce sont les femmes qui sont spécialisées dans ce travail empirique qui ne concerne pas les budgets ouvriers mais les lieux de travail (ateliers). Certaines enquêtes sont destinées à fabriquer des « listes blanches » de couturières respectant un certain nombre de conditions ; d'autres visent simplement à mieux connaître les conditions de travail dans la boulangerie ou d'autres secteurs. Inspirées des pratiques militantes catholiques, des pratiques dans les milieux réformateurs et/ou leplaysiens, de l'exemple des *consumers' leagues* américaines, ces enquêtes sont aussi le fruit de l'expérimentation des ligueuses qui semblent assez autonomes dans ce domaine⁴⁹.

A l'UFCS, dans l'entre-deux-guerres, les enquêtes ne concernent pas le monde du travail mais les conditions de vie et les budgets. Plusieurs enquêtes sont effectuées sur les salaires (1931), les « budgets familiaux » (1933), l'alcoolisme (1941). En 1942, d'autres sont menées sur les budgets familiaux sous la forme du « carnet de ménagère » de relevés et comparaisons de prix de denrées et objets. En 1935, 1939 et 1942, des relevés de comptes sont effectués. En 1943, une étude se penche sur les budgets comparés et la valeur économique du travail de la mère au foyer. L'année suivante, une enquête cherche « ce que coûte une famille ». En 1946, quatre tableaux dans *La femme dans la vie sociale* donnent la situation chiffrée du salaire mensuel du père et des allocations familiales, afin de présenter la situation des familles face à l'augmentation du coût de la vie et la liste des articles contingentés⁵⁰.

Andrée Butillard valorise les enquêtes sur les budgets et leur publication : elles constituent une base pour son travail de lobbying pour obtenir des allocations familiales⁵¹. A la Ligue de la mère au foyer, en 1944, les budgets de famille sont privilégiés parce qu'ils permettent de « demander notamment le relèvement des allocations familiales et du salaire unique »⁵². Plus tard, en 1951, une circulaire mensuelle incite les militantes et notamment les responsables de commissions à organiser des enquêtes sur les commerces⁵³. Autrement dit, le travail d'enquête est considéré comme central dans l'action militante de l'UFCS. On le voit à l'Assemblée générale de l'UFCS en 1948 : « Le travail des budgets ouvriers si

⁴⁷ AF, 16 AF 54, Lettres circulaires d'A. Butillard, mai 1935 et 30 octobre 1936 ; 16 AF 693, Prière d'insérer. Nos responsabilités d'acheteurs, document dactylographié, novembre 1963.

⁴⁸ D. PELLETIER, « Engagement intellectuel catholique et médiation du social. L'enquête monographique de Le Play à Leuret », *Mil neuf cent*, n° 53, 1995, p. 25-45.

⁴⁹ M.-E. CHESSEL, « Genre, consommation et enquêtes sociales : la Ligue Sociale d'Acheteurs au début du XX^e siècle », C. CHARLE, J. VINCENT (dir.), *La société civile : savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne, 1780-1914*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 293-314.

⁵⁰ AF, 16 AF 4, « La consommation à travers les articles des journaux UFCS jusqu'aux années 1950 », *L'UFCS et la consommation*, op. cit., p. 9-10.

⁵¹ AF, 16 AF 54, Lettres circulaires d'Andrée Butillard, 5 novembre 1935 et 30 octobre 1936.

⁵² AF, 16 AF 344, Ligue de la mère au foyer, Compte rendu du conseil du 10 janvier 1944, Rapport moral, p. 99.

⁵³ AF, 16 AF 57, UFCS, Action sociale et civique. Circulaire mensuelle n° 20, décembre 1951.

caractéristiques des méthodes des UFCS s'est poursuivi grâce au concours des mères de famille qui, à Paris et en divers cadres, ont à cœur d'apporter cette méritoire collaboration. C'est une base irremplaçable pour étayer par une mise à jour régulière les positions familiales des pouvoirs publics et des milieux d'employeurs »⁵⁴. L'enquête continue enfin d'être promue à l'UFCS lorsque le « secteur consommation » se structure en tant que tel, dans les années 1960⁵⁵. Des visites sont organisées par les « commissions consommation » dans des usines, ce qui rappelle les enquêtes de la LSA dans les ateliers⁵⁶. Mais les budgets continuent d'être étudiés dans des familles de classes moyennes qui deviennent progressivement la cible de l'UFCS⁵⁷.

Comme les budgets tenus par les réformateurs leplaysiens au XIX^e siècle, comme les conseillers du XXI^e siècle qui évaluent les pratiques de consommation ou la gestion de l'argent, ces budgets donnent des indications à la fois sur les militantes qui écrivent l'enquête – et qui, malgré une volonté de neutralité, expriment des jugements de valeur sur les « bons » budgets et les autres – et, indirectement, sur les pratiques des consommateurs étudiés⁵⁸.

Dans les années 1960 et 1970, un grand nombre d'enquêtes sont enfin menées sur l'organisation de la distribution dans les villes des militantes, à Paris et dans la région parisienne⁵⁹. L'action de l'UFCS s'inscrit alors dans une démarche plus vaste qui consiste à s'intéresser au « cadre de vie » en général, à se réapproprier la ville, à intervenir auprès des autorités en tant que citoyen mais aussi en tant qu'expert. Cette démarche est aussi développée dans d'autres organisations animées par des militants socialisés dans des univers catholiques, par exemple l'ADA 13 à Paris (Association pour le développement du 13^e arrondissement de Paris)⁶⁰. A l'UFCS comme à l'ADA 13, où le sociologue Paul-Henry Chombart de Lauwe met ses savoir-faire à disposition des militants, certains universitaires encadrent les enquêtes⁶¹.

⁵⁴ AF, 16 AF 14, UFCS, Rapport fait à l'Assemblée générale du 24 avril 1948. Activités de l'UFCS en 1947, p. 8.

⁵⁵ AF, 16 AF 554, Questionnaire d'une enquête menée en 1960, Quels sont vos besoins ? ; 16 AF 108, Les femmes et la consommation, UFCS, octobre 1961.

⁵⁶ AF, 16 AF 565, Compte rendu de la visite des Ets Reynard à Saint Etienne le 24 avril 1961.

⁵⁷ AF, 16 AF 543, « Budgets familiaux. Miroir de vie », *Fiches documentaires d'action sociale et civique*, n° 27, juillet-aout-septembre 1966.

⁵⁸ A. LHUISSIER, *Alimentation populaire et réforme sociale. Les consommations ouvrières dans le second XIX^e siècle*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2007 ; A. PERRIN-HEREDIA, « Le "choix" en économie. Le cas des consommateurs pauvres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 199, septembre 2013, p. 46-67 ; A. ALBERT, *Consommation de masse et consommation de classe. Une histoire sociale et culturelle du cycle de vie des objets dans les classes populaires parisiennes (des années 1880 aux années 1920)*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris I, 2014.

⁵⁹ AF, 16 AF 108, Organisation des marchés. Ce qu'en pensent les utilisatrices. Sondages entrepris dans la région parisienne par l'Union féminine civique et sociale, avril 1963.

⁶⁰ Odile JOIN-LAMBERT et Yves LOCHARD, « L'invention du "cadre de vie" dans la France des années 1960 et 1970 », in Alain CHATRIOT, Marie-Emmanuelle CHESSEL et Matthew HILTON (dir.), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux Etats-Unis au XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2004, p. 295-311 ; Olivier CHATELAN, *L'Eglise et la ville. Le diocèse de Lyon à l'épreuve de l'urbanisation, 1954-1975*, Paris, L'Harmattan/AFSR, 2012.

⁶¹ AF, 16 AF 109, Anne J. Fontaine, Etude sur les commerces à Antony, Hauts-de-Seine, janvier 1969.

La capacité de faire des enquêtes donne à la fois une information dont ne disposaient pas les militants et une légitimité à intervenir dans le débat public. La chronologie est particulière – et on voit bien que le contexte diffère dans l’entre-deux-guerres, le début des années 1950 ou les années 1960 –, mais l’utilisation des enquêtes, dans le monde catholique, n’est pas neuve pour légitimer une parole publique féminine et elle se transmet d’une génération à l’autre. C’était déjà le cas pour les femmes de la LSA qui légitimaient leur intervention sur le droit du travail par leurs enquêtes. C’est aussi le cas des militantes des années 1960 : à l’UFCS elles se disent « influentes parce que compétentes ».

Répertoire des modes d’action et rapport à l’Etat

La LSA utilise un répertoire de modes d’action assez vaste⁶². Le plus original, mentionné dans ses statuts et mis en œuvre principalement par les femmes, est l’élaboration de « listes blanches » de couturières, qui constituent une publicité pour des ateliers sélectionnés pour leur respect de certaines normes sociales (par exemple l’absence de travail le soir). D’autres modes d’action visent à montrer, essentiellement aux femmes, les conséquences de leurs achats : expositions d’objets produits à domicile, photographies et cartes postales, enquêtes. Mais la LSA fait aussi appel à des outils traditionnels pour interpeller l’opinion publique : tracts, articles de presse, conférences, meetings, etc.

Utilisant des modes d’action différents ou similaires, en fonction du contexte, femmes et hommes de la LSA s’engagent dans des campagnes visant à réclamer ou faire appliquer des lois sociales. Citons-en trois exemples⁶³.

La campagne menée par les femmes de la LSA pour la réglementation du *sweating system* aboutit à une reconnaissance publique de l’association et de ses militantes⁶⁴. Le 15 juillet 1915, une loi est votée afin de contrôler le salaire des femmes travaillant à domicile, notamment les couturières. Cette loi habilite « des associations autorisées à cet effet par décret rendu sur la proposition du ministre du Travail et de la prévoyance sociale et les syndicats professionnels » à « exercer une action civile basée sur l’observation de la présente loi ». Or le ministère du Travail autorise par décret trois associations, dont la Ligue sociale d’acheteurs de France (1916). Cette reconnaissance arrive néanmoins trop tard pour que l’association puisse exercer ce droit.

La campagne menée contre le travail du dimanche a commencé bien avant la création de la LSA, dans les années 1890. Lancée par des associations philanthropiques, notamment chrétiennes, soutenue par les syndicats d’employés, puis par la CGT, la campagne aboutit au vote d’une loi établissant le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers, le

⁶² C. TILLY, « Les origines du répertoire d’action collective contemporain en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 4, 1984, p. 89-108 ; M. OFFERLE, « Retour critique sur les répertoires de l’action collective (XVIII^e-XXI^e siècles) », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°81, 2008, p. 181-202.

⁶³ M.-E. CHESSEL, *Consommateurs engagés à la Belle Epoque*, op. cit.

⁶⁴ C. AVRANE, *Ouvrières à domicile. Le combat pour un salaire minimum sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

13 juillet 1906⁶⁵. Bien qu'arrivée tardivement dans la campagne, la LSA y joue un rôle important, incitant les consommateurs à ne pas faire d'achat le dimanche ou à refuser toute livraison ce jour-là, et participant à des meetings avec d'autres réformateurs. Elle fusionne même avec la Ligue populaire pour le repos du dimanche en 1910. Cette loi étant peu appliquée, la LSA participe à une campagne, les années suivantes, pour demander une plus stricte application et notamment la réduction des dérogations.

Enfin, la LSA est sollicitée par le député radical Justin Godart pour réformer le travail de nuit des boulangers. Prenant la tête des « consommateurs » qui acceptent de manger du « pain rassis », s'opposant aux patrons qui citent le consommateur au nom de la concurrence, elle constitue un allié de poids du réformateur. Ils aboutissent au vote d'une loi tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries (de dix heures du soir à quatre heures du matin), le 26 mars 1919. Cette loi n'est jamais véritablement appliquée car elle ne concerne que l'emploi des ouvriers et non pas les boulangers et leur famille. Quoi qu'il en soit, en participant à cette campagne, la LSA gagne une véritable reconnaissance dans les milieux réformateurs d'avant-guerre⁶⁶.

Interrogeons-nous à présent sur les modes d'action utilisés par l'UFCS et sa contribution à des politiques publiques. Dans le cadre de cet article, nous nous concentrerons sur les deux principales campagnes menées dans les années 1950 : la lutte contre l'inflation et les « Journées Bon nes Acheteuses », d'une part, la lutte contre l'alcoolisme, d'autre part.

La lutte contre l'inflation et les « Journées Bonnes Acheteuses »

Dans la continuité de ses prises de position d'avant-guerre relatives aux conditions de vie des familles et à la nécessité des allocations familiales, l'UFCS poursuit, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, son militantisme relatif au niveau de vie : « motions à l'issue de rencontres nationales, lettres aux ministères intéressés, démarches, communiqués de presse, etc. »⁶⁷. Elle participe ainsi à des campagnes d'opinion menées par d'autres associations et notamment par les milieux familialistes, l'UNAF (Union nationale des associations familiales) et les UDAF (Unions départementales des associations familiales), le Cartel national de défense des prestations familiales. S'appuyant sur son travail d'enquête sur les budgets, elle demande la revalorisation des allocations familiales.

Cela dit, l'UFCS s'engage aussi de manière autonome dans des campagnes spécifiques concernant la consommation au début des années 1950. Ainsi qu'il est dit dans une circulaire interne en 1952, à propos de la campagne pour la baisse des prix : « Bien noter que l'UFCS est qualifiée pour représenter les femmes, mères de famille et célibataires. Il est donc normal que l'UFCS s'occupe d'une question comme la baisse des prix qui intéresse au plus haut point l'ensemble des femmes, principales acheteuses. La

⁶⁵ R. BECK, « Esprit et genèse de la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire », *Histoire, Economie et Société*, n° 3, septembre 2009, p. 5-15.

⁶⁶ F. JARRIGE, « Le travail de la routine : autour d'une controverse sociotechnique dans la boulangerie française du XIX^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, mai-juin 2010, n° 3, p. 645-677.

⁶⁷ AF, 16 AF 14, Compte rendu d'activité 1958-1959 ; Activités de l'UFCS 1960.

collaboration avec l'UNAF et les UDAF est normale et souhaitable. Mais l'UFCS garde son entière liberté d'initiative et d'action »⁶⁸.

Durant cette période, les femmes de l'UFCS commencent à être reconnues comme des alliées des politiques publiques. Ainsi, l'expérience des enquêtrices, qui consiste à récolter des données relatives au budget familial, est valorisée non seulement en interne par Andrée Butillard, mais encore par des représentants de l'Etat.

A la fin des années 1940 et dans les années 1950, les autorités font face à des problèmes de ravitaillement, qui durent jusqu'en 1946, puis à des problèmes d'inflation. L'UFCS collabore avec elles sur tous ces thèmes⁶⁹. Des femmes participent aux commissions préfectorales, créent des comités contre la vie chère ou transmettent des suggestions transmises au Secrétariat d'Etat au ravitaillement⁷⁰. En 1952, l'UFCS est sollicitée pour participer à la « baisse des prix », dans le cadre de la politique nationale de lutte contre l'inflation et de la défense du franc du gouvernement Pinay. Les cadres du mouvement sont incitées d'urgence à être actives⁷¹. Archives et témoignages rappellent ces mobilisations⁷².

La principale action, et la plus connue, est l'organisation de « journées de la Bonne Acheteuse », qui durent de 1954 à 1958 environ. Ces journées, qui ont pour objectif d'informer sur les prix et la qualité des produits, visent aussi à favoriser un dialogue entre producteurs, commerçants, consommateurs, économistes, etc. Elles sont précédées de recherches de la part des membres des équipes « Consommation », sont accompagnées de démonstrations culinaires ou de visites et se prolongent par des réunions d'information ou de vulgarisation dans les quartiers⁷³. Irène Mançaux, présentée selon les circonstances comme maire adjoint de Chatillon-sous-Bagneux, membre du conseil de l'Union fédérale de la consommation (UFC), présidente au Mouvement mondial des mères ou vice-présidente de l'UFCS, participe très souvent à ces journées⁷⁴.

Cette mobilisation à la demande de l'Etat est inédite. Elle se situe dans le cadre de la campagne pour la productivité et de la genèse du consumérisme⁷⁵. En 1951, l'UFCS veut apparaître légitime et être reconnue en tant qu'association de consommateurs, au moment où l'on évoque l'organisation des consommateurs dans une Union fédérale de la consommation⁷⁶. Il faut préciser qu'Irène Mançaux, devenue vice-présidente de l'UFCS,

⁶⁸ AF, 16 AF 57, Action sociale et civique. Baisse des prix et vie des foyers, circulaire mensuelle n° 26, mai 1952.

⁶⁹ Sur l'action de l'UFCS sur les thèmes de l'inflation et les « journées de la bonne acheteuse », voir R. PULJU, *Women and Mass Consumer Society in Postwar France*, *op. cit.* et son article dans ce numéro.

⁷⁰ AF, 16 AF 14, UFCS, Rapport fait à l'Assemblée générale du 24 avril 1948. Activités de l'UFCS en 1947, p. 4.

⁷¹ AF, 16 AF 57, Action sociale et civique. Action très urgente, Circulaire n° 25, avril 1952.

⁷² AF, 16 AF 14, Assemblée générale du 4 mars 1955, p. 2. 16 AF 4, Gilberte Manzetti, « Les racines lyonnaises de l'action consommation » et « La consommation à l'UFCS de 1950 à 1980 », *L'UFCS et la consommation*, *op. cit.*, p. 2-3 et p. 13.

⁷³ AF, 16 AF 543, La femme acheteuse et la vie économique, *Fiche documentaire d'action sociale et civique*, n° 23, 1965, p.42. 16 AF 510, Mode d'emploi concernant les journées Bonne Acheteuse, s.d.

⁷⁴ AF, 16 AF 510, Prospectus et tracts concernant les journées Bonnes acheteuses, 1954-1958.

⁷⁵ R. BOULAT, *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années trente-années cinquante)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008.

⁷⁶ AF, 16 AF 57, « Dernière heure », supplément à une circulaire [1952].

participe, au début des années 1950, au titre de l'UNAF (Union nationale des associations familiales), dont l'UFCS fait partie, à une mission aux Etats-Unis menée par André Romieu, haut-fonctionnaire du ministère de l'Economie, sur le problème des relations « production-commerce-consommation »⁷⁷. C'est aussi André Romieu qui suggère la création de l'Union fédérale de la consommation en 1951 et en devient son président. Irène Mançaux en devient la première trésorière⁷⁸.

L'objectif d'André Romieu et de l'UFC est moins de défendre les consommateurs contre les producteurs que de les inciter à participer à la bataille pour la productivité. Dès lors, l'UFCS veut s'inscrire son action dans le cadre de la campagne pour la productivité et elle tente d'obtenir des subventions de la part du Comité national de la productivité en 1953-1954⁷⁹. Elle rejoint l'UFC en 1951. Mais en 1964 les membres de l'UFCS se plaignent de ce que les décisions ne sont pas discutées en commun, alors que l'UFC est censée être une fédération de mouvements adhérents⁸⁰. L'UFCS quitte la fédération en 1968.

A la LSA, la réforme par les femmes de leurs propres comportements d'acheteuses légitimait leur intervention dans les ateliers et leurs prises de position publiques concernant la réglementation du travail des femmes. C'est parce qu'elles se réformaient elles-mêmes qu'elles pouvaient exiger des patronnes des efforts et de l'Etat des lois. De la même manière, à l'UFCS, les efforts des femmes légitiment leurs exigences vis-à-vis de leurs partenaires économiques et vis-à-vis de l'Etat. Les femmes de l'UFCS affirment « poursuivre leurs efforts pour mieux faire face à leurs responsabilités de consommatrices et d'éducatrices de futurs consommateurs ». Mais elles insistent « pour que soient prévues les conditions selon lesquelles ces sacrifices seront équitablement répartis et ainsi plus facilement supportés par chaque Français ». Elles demandent la baisse du prix d'un certain nombre de produits ainsi qu'un « ensemble de réformes profondes et urgentes d'assainissement de notre économie » (vote d'une loi sur le contrôle des ententes, réorganisation du commerce, contrôle des auto-financements des entreprises, réformes fiscale et administrative)⁸¹.

La lutte contre l'alcoolisme

La « lutte contre l'alcoolisme » constitue à l'UFCS, comme pour les associations prônant la tempérance dans les pays anglo-américains et scandinaves depuis le XIX^e siècle, un prétexte considéré comme légitime pour une prise de position publique de la part d'organisations de femmes⁸². Plus précisément, l'UFCS prend place dans deux

⁷⁷ Il peut s'agir de la première mission Distribution, dirigée par Robert Catherine, en avril-mai 1950, ou de la mission Consommation privée dirigée par André Romieu d'avril à mai 1952.

⁷⁸ AF, 16 AF 4, « La consommation à l'UFCS de 1950 à 1978. Chantal Decroix », *L'UFCS et la consommation*, *op. cit.*, p. 12.

⁷⁹ AF, 16 AF 563, Note documentaire, [1953]; Au comité national de la productivité, note dactylographiée corrigée, 29 juillet 1953.

⁸⁰ AF, 16 AF 14, Courrier à M. Romieu, président de l'UFC, 6 mai 1964 (copie).

⁸¹ AF, 16 AF 57, L'UFCS et la baisse des prix, document dactylographié, 6 mai 1952.

⁸² R. BORDIN *Woman and Temperance: The Quest for Power and Liberty, 1873-1900*, Philadelphia, Temple University Press, 1981 ; I. TYRELL, *Woman's World, Woman's Empire. The Woman's Christian*

mobilisations politiques qui nourrissent la lutte contre l'alcoolisme en France à partir des années 1930 : la « cause » de la tempérance et le mouvement contre la dépopulation de la France⁸³.

L'alcoolisme est dénoncé tant par le mouvement ouvrier que par les tenants de l'ordre moral, lesquels inspirent l'action du gouvernement de Vichy. Vichy adopte en effet différents textes (dont les lois des 23 août 1940 et 24 septembre 1941), qui réduisent le privilège des bouilleurs de cru, restreignent la production, la vente et la publicité sur les apéritifs, réduisent l'activité des cafés et rationnent la consommation de vin. Ils sont en fait peu appliqués. La chute considérable de la production et de la consommation résultent plutôt des conséquences de la guerre et de l'Occupation⁸⁴. En 1941, l'UFCS et la Ligue pour la mère au foyer soutiennent la « lutte courageuse » menée par le gouvernement de Vichy contre l'alcoolisme, autrement dit pour remplacer les bars et cafés par des « débits français » qui ne proposeraient aucune boisson alcoolisée⁸⁵. En 1945, l'UFCS vote une motion afin de « réduire le nombre des débits de boisson en excédent ou placés dans les zones interdites »⁸⁶.

Pendant ce temps, l'action clandestine de Robert Debré, d'Alfred Sauvy et d'autres permet le lancement de politiques de santé publique à la Libération et dans les années 1950. Pour la première fois, les textes de ces réformateurs mettent en cause le vin et la paysannerie viticole. Ils obtiennent la création du Haut Comité d'études et d'information sur l'alcoolisme (HCEUA) en octobre 1954, et la nomination de Robert Debré à sa présidence à partir de 1955. Mais la politique menée est plus vaste, consistant notamment à réduire le nombre de « bouilleurs de cru » patentés et à organiser l'extinction progressive de ce privilège fiscal, en supprimant toute possibilité de transmission aux descendants et de cession à un tiers. Les résistances politiques suscitées par ce projet mettent dans un premier temps en échec les décrets contre les bouilleurs de cru suscités par Pierre Mendès France en 1954. Toutefois, l'ordonnance du 30 août 1960, promue **par le Premier ministre** Michel Debré, programme la disparition du « petit bouilleur »⁸⁷. L'UFCS soutient ces différentes politiques. En 1954, elle est remerciée par Pierre Mendès France pour son soutien à sa politique et à ses décrets⁸⁸.

Temperance Union in International Perspective, 1880-1930, Chapel Hill, Londres, The University of North Carolina Press, 1991.

⁸³ L. BERLIVET, « Les démographes et l'alcoolisme. Du 'fléau social' au 'risque de santé' », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 95, 2007, p. 93-113.

⁸⁴ J. BOHLING, *The Sober Revolution: The Political and Moral Economy of Alcohol in Modern France, 1954-1976*, thèse de doctorat d'histoire, University of California, Berkeley, 2011 ; J. BOHLING, « The Mendès France Milk Regime: Alcoholism as a Problem of Agricultural Subsidies, 1954-1955 », *French Politics, Culture & Society*, vol. 32, n°3, 2014, p. 97-120.

⁸⁵ AF, 16 AF 554, Mesures à prendre, prospectus de la Ligue de la mère au foyer, 1 p., s.d. ; UFCS, Une forme de la campagne contre l'alcoolisme : la création du débit français, 1 p., 1941.

⁸⁶ AF, 16 AF 554, UFCS, Motion 1945, envoyée aux divers ministères intéressés, Action civique contre l'alcoolisme, 2 p.

⁸⁷ L. BERLIVET, « Les démographes et l'alcoolisme », art. cit.

⁸⁸ AF, 16 AF 554, Note de juillet 1953 ; Lettre envoyée par les responsables d'organisations catholiques sociales (et signée « les catholiques sociaux ») à Monsieur Bidault, 13 février 1950 ; série de lettres adressées à différents ministres et datée du 24 juillet 1950 ; Copie d'une lettre au Président du Conseil, 11 mai 1951 ; Courrier de P. Mendès France à A. Butillard, 21 décembre 1954.

De la même manière que la LSA prenait place dans la III^e République par le biais de la réforme sociale et de la réforme des comportements des consommateurs, l'UFCS montre son insertion dans la IV^e République, avec différentes campagnes dont la lutte contre l'inflation et contre l'alcoolisme : ce sont deux modes d'entrée en République pour des catholiques⁸⁹.

L'action militante à l'échelle locale

La disparition de la LSA de France, association nationale, s'explique notamment par l'apparition de nouvelles échelles d'action pour les catholiques sociaux dans les années 1930. L'action municipale constitue notamment une échelle valorisée. C'est aussi le cas à l'UFCS : en tant que conseillère municipale, une militante de l'UFCS peut avoir du poids au niveau de sa ville. On retrouve cette échelle locale, ainsi que les échelles nationales et internationales, en ce qui concerne l'action sur la consommation.

En effet, le lobbying ne se fait pas exclusivement au niveau national. On note au contraire un aller-retour complexe entre différentes échelles. L'UFCS écrit ainsi aux élites locales, par exemple des présidents de Conseils généraux⁹⁰. Inversement, les journées municipales votent des vœux qui sont ensuite « remontés » et répercutés dans une lettre à un ministre⁹¹. En 1955, l'UFCS organise des Journées nationales de conseillères municipales centrées sur la question de l'alcoolisme. Elle sollicite pour ce faire une subvention du Haut Comité d'Etudes et d'Information sur l'Alcoolisme⁹². Le secrétariat national de l'UFCS multiplie les consignes d'action en direction des sections locales. De même, en ce qui concerne les « Journées Bonnes Acheteuses », Irène Mançaux donne des « modes d'emploi » par courrier.

Il est difficile d'évaluer le degré d'autonomie des « cadres » locaux mais on peut tout au moins voir que les deux campagnes choisies (campagne anti-alcoolisme et « Journées Bonnes Acheteuses ») sont effectivement déclinées localement, avec une certaine autonomie⁹³. Elles se heurtent parfois localement aux intérêts des producteurs comme c'est le cas à Chartres ou à Toulouse en 1959 : les bouchers veulent diffuser des recettes qui ne concernent pas les morceaux les plus économiques⁹⁴.

Conclusion

⁸⁹ B. DURIEZ, É. FOUILLOUX, D. PELLETIER, (dir.), *Les catholiques dans la République, 1905-2005*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005.

⁹⁰ AF, 16 AF 554, Courrier de l'UFCS à Monsieur Gravier, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 28 juin 1955.

⁹¹ AF, 16 AF 554, Courrier à Mme Poinso-Chapuis, ministre de la Santé, 26 février 1948.

⁹² AF, 16 AF 554, Courrier à A. Barjot, secrétaire général du Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme, 21 juin 1955.

⁹³ AF, 16 AF 554, Courrier d'A. Barjot à Mlle Brossier, 5 décembre 1956 ; Note d'ensemble sur les démonstrations de Vendée et Rapport détaillé, s.d. [1957] ; Résultat d'un travail fait à Lyon sur les jus de fruits par une équipe de l'UFCS (avril-mai 1959) ; invitation à la 10^e journée de la bonne acheteuse, 26 mai 1959. Cf. aussi 16 AF 565, Courriers à Mme Mançaux, 29 avril 1957, 7 mai 1958 et 1^{er} juin 1958.

⁹⁴ AF, 16 AF 565, Courrier de Mme Giraud à Mme Mançaux, 9 décembre 1959 et 5 février 1960 ; UFCS. Cadre de Toulouse. Compte rendu de la réunion du 30 novembre, relative à la campagne de Toulouse 'Suivez le bœuf', s.d. [1960].

Les exemples de la Ligue sociale d'acheteurs et de l'Union féminine civique et sociale permettent de mettre en évidence le rôle que souhaitent jouer certains acteurs catholiques dans la réforme des comportements des consommateurs. Ces cas illustrent la contribution de femmes et d'hommes assez marginaux et encore peu connus à certaines campagnes pour des politiques publiques. La consommation leur offre un champ d'applications militantes, un langage à s'approprier, des outils à créer. Elle constitue une opportunité pour une action politique issue de questions considérées comme féminines et quotidiennes.

La question des continuités et des ruptures au sein de la mouvance catholique apparaît évidemment complexe. On pourrait conclure rapidement à toute absence de transmission entre la LSA et l'UFCS, et plus largement entre la LSA et les organisations de consommateurs qui la suivent au XX^e siècle, tout au moins jusqu'à la création des organisations de commerce équitable dans les années 1970. Alors que la LSA insiste sur les conditions sociales de la production ou de la vente, les associations qui la suivent s'intéressent plutôt aux produits et aux services eux-mêmes, à leur prix, à leur qualité et à leurs effets sur les consommateurs eux-mêmes. C'est dans ce cadre qu'agit l'UFCS, par exemple avec ses campagnes Bonnes Acheteuses ou sa contribution à la lutte anti-alcoolique.

Une analyse détaillée nous incite néanmoins à réfléchir à une transmission qui prendrait des formes indirectes. Notre hypothèse est que celle-ci prend des chemins détournés, notamment celui de l'éducation ménagère. L'ambiguïté concernant le public à éduquer – qui caractérise cet enseignement – est ici utile et favorise les transmissions entre les deux organisations.

Par ailleurs, l'analyse des discours et des pratiques semble montrer l'existence d'une culture commune, partagée avec d'autres groupes militants du catholicisme. L'insistance sur la formation à l'économie et la pratique de l'enquête sociale, modes de légitimation de l'action militante pour les femmes, en fournit deux exemples.

Enfin, le répertoire des modes d'action utilisés dans les deux organisations est assez vaste, mais les actions spécifiques (listes blanches pour la LSA, Journées Bonne acheteuse pour l'UFCS) participent à un lobbying plus classique. On y apprend que des femmes de l'UFCS ont joué un rôle dans la lutte contre l'inflation au début des années 1950 ou dans la lutte contre l'alcoolisme dans les années 1950 et 1960. Bien que fortement cornaquées par le secrétariat national, les femmes prennent des initiatives au niveau local qui montrent une prise d'autonomie.

Reste à comprendre pourquoi le catholicisme constitue une matrice de l'éducation des consommateurs en France au XX^e siècle. La réponse la plus évidente, qui concerne l'importance dans cet univers de la morale et de la moralisation des pratiques, ne suffit pas. Un ensemble de réponses peut être apportée provisoirement : la valorisation de l'action féminine autour de thèmes genrés au sein du catholicisme⁹⁵, la mise en évidence de la responsabilité individuelle et civique, le rôle encore trop peu connu de l'enquête sociale comme support du militantisme (enquêtes de budgets, enquêtes dans le monde du travail,

⁹⁵ M. BREJON de LAVERGNEE, M. DELLA SUDDA (dir.), *Genre et christianisme. Plaidoyers pour une histoire croisée*, Paris, Beauchesne, 2015.

enquêtes sur le commerce dans la ville), le soutien apporté par un certain nombre d'organisations sociales liées entre elles (paroisse, associations ouvertement catholiques, organisations déconfectionnalisées mais animées par des chrétiens), etc.

Il reste beaucoup à faire pour élargir ces premières hypothèses. Il est tout d'abord nécessaire d'en savoir plus sur les principales figures découvertes à l'occasion de cette recherche, et notamment sur Irène Mançaux et ses multiples activités (notamment au sein de sa mairie, mais aussi au Mouvement mondial des mères, comme candidate aux élections, au MRP...). Alors que nous commençons à connaître les membres de la LSA, que nous savons que ce sont des catholiques pratiquants, engagés par ailleurs dans des structures dites « catholiques sociales » (telles que l'université itinérante des Semaines sociales), nous connaissons peu les militantes de l'UFCS, leur rapport à l'Église et à la foi, le degré de leur insertion dans d'autres organisations catholiques ou chrétiennes, leur rapport au politique. Un tel approfondissement permettra de mieux comprendre le lien entre l'UFCS et le MRP, à comparer par exemple à des engagements plus contemporains de catholiques pratiquants à l'UDF⁹⁶. Il serait utile d'élargir l'enquête à d'autres associations et groupements, en particulier les mouvements dits « familialistes », afin de mieux comprendre l'articulation des différentes organisations catholiques s'intéressant à la consommation. Enfin, il serait tout à fait passionnant de pouvoir faire le lien avec d'autres engagements visant la réforme de l'économie, par exemple chez des patrons chrétiens.

⁹⁶ J. FRETTEL, « Quand les catholiques vont au parti. De la constitution d'un illusio paradoxale et du passage à l'acte chez les "militants" de l'UDF », *Actes de recherche en sciences sociale*, 5, n° 155, 2004, p. 76-89.